Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_18-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-18 : Election des représentants au Syndicat Mixte Morbihan Energies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-7 et L.5211-7 ;
VU l'arrêté préfectoral n°08-29 du 07 mars 2008 relatif au syndicat départemental d'Energies du Morbihan
VU les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan ;

En application de l'article 43 de la loi « NoTRe » du 07 août 2015, la commune doit procéder à la désignation de deux représentants issus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'élection des délégués se fait selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

Il est fait appel à candidature pour la désignation des délégués.

Monsieur Romain BERTRAND et Monsieur Mathieu JEANNOT se porte candidats.

Pour la désignation des deux délégués, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'unanimité il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

Monsieur Romain BERTRAND **et** Monsieur Mathieu JEANNOT **délégués titulaires**.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)